



PROCEDURES POUR L'ORGANISATION DES TESTS D'HOMOLOGATION DES LOGICIELS POUR L'UTILISATION DU WEBSERVICE BELRAI[®] 2.0

1. CONTEXTE

Conformément aux conditions d'utilisation de BelRAI[®] 2.0, l'administration en charge de BelRAI[®] auprès du SPF santé publique organise des séances de tests d'homologation des logiciels pour pouvoir utiliser le webservice du BelRAI[®] 2.0.

Ces tests d'homologation visent à contrôler si les logiciels respectent les conditions suivantes :

- La conformité du logiciel au cookbook du BelRAI[®] 2.0;
- La capacité du logiciel à interagir avec le webservice de BelRAI[®] 2.0;
- La bonne intégration dans le logiciel des informations qui ont été mises à sa disposition (questionnaires, documents JSON, CMS, algorithmes, etc...)

Seuls les logiciels ayant réussi les tests d'homologation seront autorisés à utiliser le webservice du BelRAI[®] 2.0 pour interagir avec la base de données centrale de BelRAI[®].

2. CHAMP D'APPLICATION

Le présent document, à l'usage des développeurs de logiciel qui ont intégré dans leur logiciel les instruments BelRAI[®] et qui souhaitent utiliser le webservice du BelRAI[®] 2.0, précise les modalités pratiques relatives à l'organisation des tests d'homologation de leur logiciel.

Seuls les développeurs de logiciels qui ont marqué leur accord écrit aux dispositions des Conditions d'utilisation de BelRAI[®] 2.0 et auront transmis la documentation préalable prévue par ce document seront autorisés à prendre part aux tests d'homologation de leur logiciel.

3. ETAPES PRÉALABLES À LA SÉANCE DE TEST

Le développeur de logiciel enverra une demande à l'administration en charge de BelRAI[®] auprès du SPF santé publique, à l'adresse e-mail : belrai@health.belgium.be, afin d'organiser une séance de tests d'homologation de son logiciel.

Le développeur de logiciel joindra à sa demande les documentations techniques de son logiciel. Conformément au [Cookbook du Belrai 2.0](#), les documentations techniques du logiciel devront préciser comment les éléments ci-dessous ont été implémentés dans le logiciel :

- *Invoking the BelRAI[®] web services;*
- *Principles for using the web services;*
- *Methods offered;*
- *Structure of the KMEHR message;*
- *Method examples;*



La demande sera également accompagnée d'une fiche d'identification du produit présentant ses caractéristiques, selon le modèle joint en annexe.

Si après analyse des documentations techniques du logiciel, l'administration estime que le logiciel ne respecte pas les conditions du cookbook du BelRAI[®] 2.0, l'administration refusera d'organiser les tests d'homologation du logiciel. L'administration pourra également refuser d'organiser les tests d'homologation, si sur base des informations contenues dans la fiche d'identification du produit, elle estime que les dispositions réglementaires en matière de sécurité de l'information ne sont pas respectées.

L'administration communiquera sa décision motivée au développeur de logiciel, par e-mail, au plus tard 30 jours, après avoir reçu la demande pour organiser les tests d'homologation.

3.1. Planification de la séance de test d'homologation

Si, après analyse des documentations techniques du logiciel et de la fiche d'identification du produit, l'administration estime que le logiciel respecte les conditions du cookbook du BelRAI[®] 2.0 ainsi que les règles en matière de sécurité de l'information, l'administration planifiera une séance de test d'homologation du logiciel.

L'administration communiquera au développeur de logiciel, par e-mail, le lieu, la date et l'heure de la séance de test, au plus tard 15 jours avant la date de la séance de test.

3.2. Préparation des cas tests

Pour la réalisation des tests, il est important que le développeur de logiciel (qui effectue les tests) et l'administration (qui contrôle les tests) utilise les mêmes patients pour effectuer les tests.

Pour ce faire :

- L'administration communiquera au développeur de logiciel les numéros de registre national (NISS) des patients avec lesquels seront effectués les tests;
- Le développeur de logiciel communique au SPF le numéro de registre national (NISS) de la personne qui effectuera les tests (dans le cadre des tests, cette personne aura un rôle de prestataire de soins). L'administration a besoin du numéro de registre national (NISS) du testeur parce que le « patient-test » doit créer une relation thérapeutique avec le testeur. Cette relation thérapeutique est nécessaire lorsque le testeur devra effectuer des manipulations sur les évaluations BelRAI[®] du patient-test qui ont été réalisées par quelqu'un d'autre.
- Pour chaque patient, l'administration encodera les évaluations suivantes, via la web application BelRAI[®] en acceptation, au plus tard 2 jours avant la séance de test et chaque fois pour le même patient
 - 5 évaluations avec chaque instrument d'évaluation BelRAI[®] qui aura été implémenté sur le logiciel à homologuer;



- Pour chaque patient, l'administration demandera au testeur d'encoder les évaluations suivantes, via le logiciel à tester, au plus tard 2 jours avant la séance de test :
 - 5 évaluations avec chaque instrument d'évaluation BelRAI[®] qui aura été implémenté sur le logiciel à homologuer, identiques à celles encodées par l'administration. Le développeur reçoit les questions/scores sur un document en pdf.

4. DEROULEMENT DE LA SÉANCE DE TEST

Les séances de test d'homologation auront lieu dans les bureaux de l'administration en charge de BelRAI[®] auprès du SPF santé publique (Bruxelles).

Tous les tests d'homologation seront effectués sur l'environnement d'acceptation de BelRAI[®].

4.1. Tester la capacité du logiciel à télécharger la liste des évaluations d'un patient

La 1^{ère} étape des tests consiste à vérifier que le logiciel est capable de *télécharger* la liste des évaluations de chaque patient depuis la base de données centrale BelRAI[®], en utilisant la méthode *GetTransactionList*.

Le test est réussi lorsque le logiciel a téléchargé, pour chaque patient, les 5 évaluations BelRAI[®] qui ont été réalisées par l'administration et ce pour chaque instrument d'évaluation BelRAI[®] qui aura été implémenté sur le logiciel. Les évaluations qui ont été téléchargées doivent pouvoir être directement visualisées dans le logiciel-même.

4.2. Tester la capacité du logiciel à télécharger une évaluation spécifique d'un patient

La 2^{ème} étape des tests consiste à vérifier que le logiciel est capable de *télécharger* une évaluation spécifique de chaque patient depuis la base de données centrale BelRAI[®], en utilisant la méthode *GetTransaction*.

Le test est réussi lorsque le logiciel a téléchargé, pour chaque patient, une des cinq évaluations qui ont été réalisées par l'administration et ce pour chaque instrument d'évaluation BelRAI[®] qui aura été implémenté sur le logiciel à homologuer. Les évaluations qui ont été téléchargées doivent pouvoir être directement visualisées dans le logiciel-même.

4.3. Tester la capacité du logiciel à transmettre des évaluations depuis le logiciel vers la base de données centrale de BelRAI[®]

La 3^{ème} étape des tests consiste à vérifier que, pour chaque instrument d'évaluation BelRAI[®] qui aura été implémenté sur le logiciel, le logiciel est capable de *transmettre* les 5 évaluations qui ont été réalisées par le testeur, pour chaque patient, vers la base de données centrale de BelRAI[®], en utilisant la méthode *PutTransaction*.



4.3.1. Vérification du résultat depuis la web application

Le 3^{ème} test est réussi lorsque les deux conditions ci-dessous sont respectées :

- L'administration aura constaté, depuis la web application BelRAI[®], pour chaque instrument d'évaluation BelRAI[®] qui aura été implémenté sur le logiciel, que les 5 évaluations BelRAI[®] qui ont été réalisées par le testeur ont bien été intégrées dans la base de données centrale de BelRAI[®];
- Les résultats (les scores, les CAP's, les échelles de soins,) de toutes les évaluations qui ont été réalisées par le testeur sont identiques aux résultats des mêmes évaluations qui ont été réalisés par l'administration via l'application web.

5. RESULTAT DES TESTS

Le logiciel aura réussi les tests d'homologation lorsque les 3 étapes des tests décrites ci-dessus auront été réalisées avec succès.

Si une des 3 étapes des tests décrites n'a pas été réussie, le logiciel aura échoué les tests d'homologation.

5.1. Communication du résultat

L'administration communiquera au développeur de logiciel, par e-mail, le résultat des tests d'homologation, au plus tard 14 jours après la réalisation de tests d'homologation.

5.2. En cas d'échec des tests d'homologation

En cas d'échec des tests d'homologation du logiciel, l'administration informera le développeur de logiciel des dysfonctionnements du logiciel qui ont entraîné l'échec des tests d'homologation.

Le développeur de logiciel sera invité à corriger les dysfonctionnements de son logiciel et il devra introduire une nouvelle demande auprès de l'administration s'il souhaite une nouvelle séance de tests d'homologation de son logiciel.

5.3. En cas de réussite des tests d'homologation

En cas de réussite des tests d'homologation du logiciel, l'administration invitera le développeur de logiciel à signer la « *convention relative à la mise à disposition de toutes les informations et conditions en vertu du développement d'un logiciel BelRAI[®] 2.0 et à l'utilisation du webservice BelRAI[®] 2.0* » afin de formaliser l'homologation du logiciel.

La signature de la convention implique que le logiciel sera autorisé à utiliser le webservice de BelRAI[®] 2.0 afin d'interagir avec la base de données centrale de BelRAI[®] sur l'environnement de production.

Le logiciel qui aura réussi les tests d'homologation sera inscrit, sur la base de son numéro de version, sur la 'whitelist' des logiciels admis pour l'utilisation du webservice de BelRAI[®] 2.0.



L'administration publiera sur son site internet la liste des logiciels homologués.